

FORMALITÉS D'ACCÈS POUR UN VISITEUR



Toute visite doit être annoncée au minimum 24h à l'avance via la boîte mail cnt.acces@bnl.engie.com

Centrale nucléaire de Tihange

Département Care
Service Prévention et Protection
Protection Physique et Accès (Sécurité Nucléaire)
cnt.acces@bnl.engie.com
Tél. : +32 (0)85 24 34 88

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACCÈS AU SITE

- > Avoir **plus de 18 ans**.
- > Avoir une **autorisation d'accès pour une journée** (renouvelable dans les mêmes conditions).
- > **Se conformer aux règles en vigueur** sur le site et se soumettre aux contrôles à l'entrée, à la sortie, sur les aires de circulation et les parkings ainsi que dans les locaux.
- > **Ne peut pas effectuer d'acte technique.**
Remarque : si vous devez effectuer un acte technique référez-vous au document « Accès d'un travailleur devant accéder en zone nucléaire » ou au document « Formalités d'accès pour un travailleur hors zone nucléaire ».

NB : Ce document ne concerne pas les autorisations d'accès pour un groupe de visiteurs, les personnes qui représentent les autorités ou les personnes devant avoir accès au périmètre P4 (ex : salles de commandes). Si c'est votre cas, prenez contact avec le bureau des accès.

SI ACCÈS AU PÉRIMÈTRE TECHNIQUE P2 :

- > Avoir **OBLIGATOIREMENT** une habilitation ou une attestation de sécurité.
 Pour pouvoir accéder à l'ensemble du site, l'habilitation **SECRET** est exigée.

QUELQUES JOURS AVANT VOTRE ARRIVÉE :

- > Prenez rendez-vous avec votre correspondant ENGIE Electrabel qui vous prendra en charge durant votre visite.
- > Procurez-vous son numéro de téléphone qui vous permettra de confirmer votre arrivée sur le site.
- > Demandez à votre correspondant ENGIE Electrabel de communiquer le jour et l'heure de votre arrivée via la boîte mail « cnt.acces@bnl.engie.com ».



LES FORMALITÉS ET CONTRÔLES SUR LE SITE



A VOTRE ARRIVÉE

01. STATIONNER SUR UN DES PARKINGS EXTÉRIEURS (PAS D'ACCÈS EN VÉHICULE PERMIS SUR LE SITE)

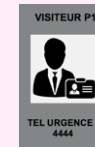
- > Respectez les zones de stationnement.
- > Présentez-vous au « guichet visiteur » au rez-de-chaussée du bâtiment des accès.
- > Présentez une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport).
- > Donnez le nom de votre correspondant ENGIE Electrabel.
- > Donnez votre numéro de plaque d'immatriculation (pour des raisons de sécurité).
- > Signez le formulaire d'accès pour visiteur pour prise de connaissance.
- > Recevez un badge visiteur ainsi qu'un formulaire d'autorisation d'accès visiteur sur lequel figurent les règles concernant le Plan Interne d'Urgence (PIU).

Ces formalités peuvent prendre un certain temps.



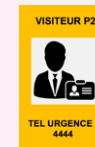
SI RDV DANS LE P1 (CFN, BAD)

- > Vous pouvez vous y rendre seul.
- > Faites signer le formulaire d'accès visiteur par votre correspondant.



SI RDV DANS LE P2 (UNITÉS TECHNIQUES)

- > Allez jusqu'au BCA (Bâtiment de Contrôle des Accès).
- > Attendez votre correspondant ENGIE Electrabel qui doit vous accompagner en permanence à partir du BCA.
- > Faites signer le formulaire d'accès visiteur par votre correspondant.
- > Revenez au BCA accompagné de votre correspondant.



REVEZ AUX ACCÈS ET DÉPOSEZ VOTRE BADGE ET LE FORMULAIRE SIGNÉ.

Le tri des déchets est respecté partout sur le site : utilisez les îlots de tri et les conteneurs appropriés.

LA DÉCLARATION ENVIRONNEMENTALE DE LA CENTRALE REGORGE D'INFORMATIONS. Consultez-la ici :



RENSEIGNEMENTS UTILES:

ATTESTATIONS ET HABILITATIONS DE SÉCURITÉ

Si votre société est habilitée par l'Autorité Nationale de Sécurité (ANS), l'Officier de sécurité agréé est légalement tenu d'effectuer les démarches pour l'obtention de votre attestation (AFCN) et/ou votre habilitation (ANS) de sécurité.

L'attestation de sécurité est valable uniquement le jour de la visite, max. 3x/an glissant.

Nous vous conseillons de demander en même temps votre habilitation.

CONTACT

HABILITATIONS ET ATTESTATIONS

Mail : Cnt-habilitationdesecuriteeex@bnl.engie.com

Tél : + 32 (0)85 / 24 79 28



**Il est interdit d'entrer sur le site
avec un appareil photo**

La police et la société G4S sont présentes en permanence sur le site de Tihange. Toute personne se trouvant dans ce périmètre est susceptible de se faire contrôler et a l'obligation d'y répondre favorablement.

Folder non exhaustif issu de procédures complexes
Réf.: ZNO 10010380330.000 - Éditeur : BECT Care Protec. Phys. & Accès (Sécurité Nucléaire)
Suggestions d'améliorations : cnt.acces@bnl.engie.com